

■ **Décision SGA-DEC-2024-n° 202**
Intervention sur le numérique

Pôle Education, Cité Educative

Le Maire de Creil,

■ **Visas**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22 ;
- Vu la délibération n°2 du conseil municipal en date du 6 février 2023, certifiée exécutoire le 15 février 2023 ; portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal ;

■ **Considérant**

Que la Ville de Creil souhaite faire appel, dans le cadre de la Cité Educative des Hauts de Creil à l'association e-Enfance, sise 30 rue Notre Dame des Victoires, Paris (75002), pour la réalisation d'une intervention au sein du collège Gabriel HAVEZ, 11 boulevard Gabriel Havez à Creil, le mardi 21 mai 2024 selon les modalités suivantes :

- 1 Journée de conférence sur « les usages numériques des jeunes à destination des parents d'élèves d'adolescents et de professionnels ».

■ **Décide**

Article 1 : De signer une convention de prestation de services avec l'association e-Enfance pour la réalisation d'une journée de conférence.

Article 2 : De verser à ladite association le montant de la prestation fixé à 1 760€ TTC. Le paiement interviendra sur présentation d'une facture établie en trois exemplaires et payable par mandat administratif conformément à la législation en vigueur.

Article 3 : D'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus à cet effet sur le budget de la Ville.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Fait à Creil, le 28 mars 2024

Jean-Claude VILLEMMAIN



Date de notification : **11 AVR. 2024**
Date de publication sur le site de la Ville : **11 AVR. 2024**